

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/04/2026 - 9861 - 2010 B 01371 - 523 129 575 - 3B NRJ'AGRI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025 cerfa N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/07/24		et clos le		30/06/25	
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SAS 3B NRJ'AGRI La Jametrie 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE				Déposé au Greffe le 21 AVR. 2025 sous le N° 9861 RCS N° 10801371			
SIRET 5 2 3 1 2 9 5 7 5 0 0 0 1 6				Mél : gaeccdelaclosette@yahoo.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Production				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 16 066 Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quinquies A</i>			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON				Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE Tél : 0228093500				Tél :			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 30/09/25 Lieu : VIGNEUX DE BRETAGNE			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : ACTIONNAIRE M. BEZIER FRANCK			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :				Signature			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	47 103	payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)									c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e					
								f					
								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i	47 103			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j				
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)	47 103			
H	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5	6	7	8
I	DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%							
							0%	15%	19%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice							
						MVLT restant à reporter							
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)												
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS 3B NRJ'AGRI		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		La Jametrie		44360 VIGNEUX DE BRETAGNE		
SIRET		5 2 3 1 2 9 5 7 5 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 5		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles { Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	527 249	030	428 378	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	527 249	048	428 378	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	32 466	070	32 466	
		072	1 372	074	1 372	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	18 834	086	18 834	
	Charges constatées d'avance *	092	1 356	094	1 356	
	Total II	096	54 028	098	54 028	
	Total général (I + II)	110	581 277	112	428 378	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	40 200			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	4 020			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132	44 318			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	48 174			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	136 712			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	11 304			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 023			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	856			
	Comptes courants d'associés	173	1			
	Autres dettes	175	4			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	16 188			
Total général (I + II + III)				180	152 900	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3B NRJ'AGRI

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le												
						3	0	0	6	2	0	2	5					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210												
	Production vendue { biens services *		dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214												
				217		218					87 044							
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production stockée*					222												
	Production immobilisée*					224												
	Subventions d'exploitation reçues					226												
Autres produits					230					1 011								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232		88 054				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234												
	Variation de stocks (marchandises)*					236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240												
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242					8 832							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243		1 539					1 593							
	Rémunérations du personnel*					250												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252												
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255							18 687							
	Dotations aux provisions					256												
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }			259		260												
Total des charges d'exploitation (II)												264		29 112				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		58 943				
Produits financiers (III) 280 43												Charges financières (V)		294		420		
Produits exceptionnels (IV)												290						
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }												300						
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306		10 392				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)												310		48 174				
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2												312		48 174				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318												
	Provisions non déductibles*					322												
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324				10 392								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249					251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987														342			
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A) 181 JEI (44. sexes A) 989																		
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138																		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344																		
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993																		
BUD (44 sexdecies) 992																		
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346						350						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648												
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641												
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352		58 566		354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2												370		58 566		372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 3B NRJ'AGRI								Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	527 249	442		444		446	527 249			
	Installations générales agencements, aménagements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	527 249	492		494		496	527 249				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	409 691	532	18 687	534		536	428 378			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570	409 691	572	18 687	574		576	428 378				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 3B NRJ'AGRI						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 120	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SAS 3B NRJ'AGRI

SAS au capital de 40 200,00 euros
Siège social : La Jametrie
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
RCS n°523129575- NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 47 881,79 Euros et des autres réserves d'un montant de 44 318.39 € formant un résultat affectable de 92 200.18 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 778,79 Euros ;
 - A la distribution d'un dividende global de 54 348 Euros, soit 67.60 Euros par Actions.
- Ce dividende sera payé au siège social à partir du 30/11/2025.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2024. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Monsieur BEZIER FRANCK : 18 116Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.
- Monsieur BRICHON Hervé : 18 116 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- Monsieur BROCHARD Charles : 18 166 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Monsieur BEZIER FRANCK : 12 681,00 Euros.
- Monsieur BRICHON Hervé : 12 681,00 Euros.
- Monsieur BROCHARD Charles : 12 681.00 Euros.

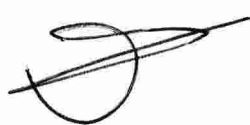
BF CB HB

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/06/2024 : 47 103,00 €
- Clôture au 30/06/2023 : 54 348,00 €
- Clôture au 30/06/2022 : 43 479,00 €

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/11/2025

Signature des actionnaires :

Monsieur BEZIER FRANCK	
Monsieur BRICHON HERVE	
Monsieur BROCHARD CHARLES	

CB

HB

BF